



## Le Trait d'Union de St-Rémi inc.

*Un projet expérimental, pilote et régional*

*Le projet du Trait d'Union de St-Rémi n'est pas seulement un projet de construction d'une résidence de 28 logements pour personnes retraitées autonomes et en perte d'autonomie. L'objectif premier est d'utiliser cette résidence pour servir de trait d'union entre la génération des personnes qui ont développé des compétences précieuses au cours de leur vie active et la génération malheureusement trop importante des jeunes qui ont délaissé l'école et qui se présenteront dans la vie fort mal équipés pour y faire face.*

*Ce type de projet se décrit comme un nouveau mode d'intervention basé sur l'idée d'intergénération.*

*Le projet se veut novateur en ce sens où deux générations se rencontrent et s'entraident. Il se veut un projet où les personnes âgées se sentent revalorisées, appréciées et utiles et/ou les jeunes quand à eux se sentent écoutés et appréciés. Il en ressort une grande richesse de part et d'autre. Pour les jeunes, ce projet aura comme objectif de mettre tout en œuvre afin de mieux les outiller à faire face aux aléas de la vie.*

*Au lieu de construire des édifices de plusieurs étages dans un grand centre et d'y loger des personnes âgées confinées loin de leurs enfants, de leur parenté ou de leurs amis, nous voulons plutôt les installer dans leur milieu, près de tous, et ce à un coût modique tout en favorisant une qualité de vie qui contribuera à une meilleure santé physique et psychologique.*

*Après plus de 30 mois de négociations et de tergiversations, ce projet verra finalement le jour sous peu. Afin d'en arriver à la réalisation finale, il a fallu surmonter de nombreuses difficultés et exigences sans cesse croissantes.*

*Certaines qualités essentielles étaient de mises pour mener à la concrétisation du projet. Il fallait donc d'abord avoir la foi, c'est-à-dire croire fermement en son projet, une persévérance à toute épreuve, une bonne dose de ténacité et surtout être doté d'un entêtement sans borne.*

*La difficulté première vient du fait que l'on ne connaît pas vraiment les besoins des régions. Les lois et les règlements sont faits en fonction des grands centres et ils sont rédigés de façon telle que la compréhension est différente d'un projet à l'autre.*

*Malheureusement, pour les promoteurs en région, on tente de faire respecter les lois et/ou règlements comme si c'était construit dans un grand centre, tel que l'exigence d'un ascenseur même si tu n'as que 4 logements au 2<sup>e</sup> étage.*

*Les besoins des aînés ne sont pas reconnus par tous les intervenants. On pense que de les « parquer » dans une grande bâtisse va satisfaire leurs besoins et bien non, cette façon de faire ne fait que les isoler et donne l'impression que l'on veut se débarrasser d'eux.*

*Il y a un proverbe chinois qui dit « si tu veux tuer une personne donne lui le poisson sans qu'il le pêche mais si tu veux le tenir en santé laisse lui le pêcher lui-même ».*

*Le Trait d'Union de St-Rémi a voulu construire des logements avec salles attenantes, cependant une exigence administrative qui nous apparaît déraisonnable, nous oblige à remettre la construction de nos salles dans une 2<sup>e</sup> phase. Si l'on a des locataires expérimentés dans un domaine quelconque, on souhaite qu'ils puissent faire profiter de leurs connaissances aux jeunes qui désirent apprendre.*

*À titre d'exemples : cuisine, aide aux devoirs, informatique, ébénisterie, etc... .*

*De cette façon ils brisent leur isolement en se sentant encore utiles donc on y retrouve une revalorisation de la personne humaine.*

*En terminant, j'aimerais mentionner un remerciement tout spécial au directeur général du CLD, Monsieur Paul Calcé, pour le support qu'il nous a apporté pour la réalisation du projet et un remerciement tout spécial à notre député Sylvain Pagé qui a cru à notre projet et qui le parraine auprès des autorités compétentes.*

*Si tous les comtés avaient des hommes comme lui pour les représenter, je suis convaincu qu'il y aurait une meilleure compréhension entre l'état et le peuple.*

*Je vous laisse sur cette citation d'Albin Michel, extrait du livre « Mille chemin vers LA SAGESSE ».*

*« LES LOIS SONT DES TOILES D'ARAIGNÉE  
SI UNE PAUVRE CRÉATURE FAIBLE LES  
RENCONTRE, ELLE EST CAPTURÉE  
MAIS UNE CRÉATURE PLUS FORTE PEUT  
LES TRAVERSER ET LEUR ÉCHAPPER ».*

*Guy Parent*

*Président du conseil d'administration*